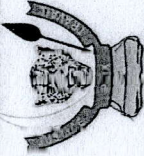


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 149/2023

A LA SOCIÉTÉ AFULA AFRICA Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/MINEPST/CABMIN/CGPMP/2023, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique (EPST), pour un montant total hors taxe de francs congolais quarante-cinq milliards quatre cent millions (CDF 45 400 000 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais trois cent dix-sept millions huit cent mille (CDF 317 800 000).

Fait à Kinshasa, le 24/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier a.i



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i